

MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMpte RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 septembre 2015

Conseillers présents : MM, BROGLIO Nello, maire,

HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane, FERNANDEZ Bernadette, MISEROUX Gérard et PILLET Murielle : adjoints.

GERMAIN Jacques, SARRACO Reine, GILLES Alain, GUERIN René, MASBOU Bernard, SANCHEZ Jacqueline, MURTA Jean Louis, HOUPLON Sylvain, ROCHEL Jacqueline, NIETO Carine, RAGAUT Christelle et BAILLIEUL Laëtitia : conseillers municipaux.

Conseillers représentés : CAPPÀ Jean François et de JESUS Jérôme qui en application de l'article L.121-12 du Code des Communes ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à BROGLIO Nello et FERNANDEZ Bernadette.

Absents excusés : de CONINCK Christophe et BAUGIER Valérie.

Secrétaire de séance : TREMEREL Liliane

Le compte rendu du 22 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1) **Acquisition d'un bien par voie de préemption**

Afin de constituer une réserve foncière, la commune doit acquérir les parcelles n° C 1577 et C 1578 d'une superficie totale de 21 a 87 ca par voie de préemption. Ces terrains seront utilisés pour un aménagement d'ensemble. La vente se fera au prix principal de trente mille euros (30 000,00). Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention de 18 000 euros (60 %). Il s'engage à destiner l'utilisation des lieux à un aménagement d'ensemble afin d'y encourager la création d'opérations permettant un développement rationnel, cohérent et harmonieux de l'urbanisation du centre du village. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette opération. La demande de subvention auprès du Conseil Départemental est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) **Achat terrain déchèterie**

La déchèterie des Adrets est implantée sur un terrain appartenant à la commune de Montauroux. Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'acquérir les parcelles suivantes estimées par les Domaines à 34 622 euros :

| Section | N° Cadastre Parcelle | Superficie | Lieu-dit |
|---------|----------------------|------------|------------------------|
| E | 63 | 2 655 | Plan Grimon |
| E | 185 | 12 060 | Plan Grimon |
| E | 429 | 36 258 | L'Hubac de la Verrerie |

Les frais annexes de cette acquisition seront pris en charge (honoraires de géomètre relatifs au bornage et au document d'arpentage et frais d'actes) par la commune des Adrets. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents et actes notariés afférents à cette opération.

3) Demande de subvention pour l'acquisition des terrains de la déchèterie

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du plan de financement suivant concernant l'achat des terrains de la déchèterie :

| | |
|---|-----------------|
| - Autofinancement communal----- | 14. 622 € |
| - Subvention Conseil Départemental----- | 20. 000 € |
| - Total ----- | 34.622 € |

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de solliciter du Conseil Départemental une subvention au taux de 54,6 %. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés s'engage à réaliser sur la parcelle acquise la construction d'un équipement destiné à recevoir les services techniques municipaux et y mettre en place un gardiennage pérenne afin de valoriser les lieux. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents à cette opération.

4) Modification des statuts du SIVOM

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés de la modification des statuts du SIVOM Les Adrets/Fréjus comme suit :

- le retrait de la compétence « eau » suite à la création de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Fréjus –Saint-Raphaël (CAFSR) et de la Communauté de Communes Pays Mer Estérel (CPME) avec extension à la commune des Adrets-de-l'Estérel,
- l'ajout d'une compétence : « Aménagement et entretien des espaces publics de détente dans le périmètre de compétence du syndicat ».

5) Rapport annuel 2014 sur le prix et qualité du service public de distribution d'eau potable

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable 2014 de la C.A.V.E.M., du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de production d'eau potable 2014 du S.E.V.E. et de la notice d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

6) Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité programmé

La CAVEM en tant qu'autorité des transports urbains a établi un Schéma directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité Programmée. Ce schéma prévoit sur 3 ans la mise en accessibilité des points d'arrêt prioritaires, celle-ci étant cependant essentiellement à la charge des communes. Sur la commune des Adrets de l'Estérel, 2 points d'arrêt prioritaires ont été identifiés au Planestel. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le principe du Schéma directeur d'Accessibilité et l'Agenda d'accessibilité Programmée et autorise Monsieur le Président de la CAVEM à soumettre le présent projet à l'approbation de Monsieur le Préfet du Var.

7) Procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Var

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de confier au CDG 83 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour couvrir les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...). Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} juillet 2016
- Régime du contrat : capitalisation.

Le Conseil Municipal prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG à compter du 1^{er} juillet 2016.

8) Fête de l'Estérel

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du projet d'organisation de la Fête de l'Estérel en juillet 2016. Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de solliciter du Conseil Départemental du Var une subvention d'un montant de 5 400 euros représentant 40 % du coût hors taxe du projet et de solliciter du Conseil Régional PACA l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 400 euros représentant 40 % du coût hors taxe du projet. L'autofinancement sera de 5 400 euros. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

9) Instauration de tarifs pour les photocopies

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'appliquer les tarifs énoncés ci-dessous pour les photocopies et télécopies :

| | Photocopie A4 Simple | Photocopie A4 Recto-verso | Photocopie A3 Simple | Photocopie A3 Recto-verso |
|---------------|----------------------|---------------------------|----------------------|---------------------------|
| Noir et blanc | 0,15 € | 0,30 € | 0,30 € | 0,60 € |
| Couleur | 0,40 € | 0,80 € | 0,40 € | 1,60 € |

Télécopies : 0,50 € par page.

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de proposer gratuitement les photocopies pour :

- les demandeurs d'emploi,
- les associations de la commune,
- la constitution de dossiers destinés aux services de la commune.

10) Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité : Désignation d'un agent habilité à transmettre les actes

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter le principe de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, par l'agent Mme Isabelle BOISSEININ. Monsieur le Maire est autorisé à désigner la personne responsable de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, citée ci-dessus,

11) SYMIELECVAR

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter l'adhésion au SYMIELECVAR des communes des Arcs sur Argens et Trans en Provence, en tant que communes indépendantes. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

12) Adhésion de la commune de Puget sur Argens au S.I.P.M.E.

Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel de la commune de Puget sur Argens. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

13) Service Civique

La commune des Adrets de l'Estérel a souhaité s'inscrire dans le dispositif *service civique volontaire* (S.C.V) afin de soutenir des jeunes adréchois dans leurs démarches d'autonomie et leurs approches de la citoyenneté en référence avec les axes de sa politique jeunesse. Elle a choisi l'engagement de Service Civique qui est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à mettre en place le dispositif du service civique au sein de la commune à compter du 1 janvier 2016, à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 115,46 € brut (soit 106,39 € net) euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport et à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires.

14) Modificatif : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Après constat d'une inversion dans les chiffres reportés dans le tableau d'affectation du résultat, décision à l'unanimité des membres présents et représentés de rectifier le tableau d'affectation de résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|--|-------------------|
| A - Résultat de l'exercice | 266 647,45 |
| B - Résultat antérieurs reportés | 120 849,81 |
| C - Résultat à affecter | 387 497,26 |
| D - Solde d'exécution d'investissement | |
| D 001 (besoin de financement) | 215 085,86 |
| R 001 (excédent de financement) | |
| E - Solde des restes à réaliser d'investissement | |
| Besoin de financement | 64 662,00 |
| Excédent de financement | |
| F - Besoin de financement section investissement | 279 747,86 |
| Affectation de résultat | |
| 1- R1068 en réserves en investissement | 300 000,00 |
| 2- Report en fonctionnement | 87 497,26 |

- 15) Modification du tableau des effectifs : création d'un poste de technicien territorial de 1^{ère} classe
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire de supprimer du tableau des effectifs le poste de technicien principal de 2^{ème} classe et de créer à compter du 1^{er} novembre 2015 un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le mardi 06 octobre 2015 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 1^{er} octobre 2015

Le Maire :

N. BROGLIO